



# PORT DE PORQUEROLLES

## OPÉRATION 0 DÉCHET EN MER

### CONTACTS PRESSE

Sandrine NACCI  
tél. // 04 83 24 30 10  
mob. // 06 21 14 63 07  
snacci@metropoletpm.fr

Hugo BLANCHET  
tél. // 06 07 68 79 68  
hugo.blanchet@portcros-parcnational.fr  
Cécile FERDEPIED  
tél. // 07 86 00 31 06  
cecile.ferdepied@portcros-parcnational.fr



**PORTSTPM**  
AUTORITÉ PORTUAIRE

MÉTROPOLE  
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE / **SENSIBILISER LES PLAISANCIERS AU TRI SÉLECTIF**



■ *Parce que la gestion environnementale nécessite l'implication de tous, l'Autorité Portuaire et le Parc National de Port-Cros mènent conjointement une campagne d'incitation au tri sélectif des déchets. Concrètement des sacs de tri réutilisables et recyclables seront remis aux plaisanciers, par les agents de la capitainerie de Porquerolles, lors de leur arrivée dans le port. L'objectif de cette campagne est d'encourager les « marins et leurs accompagnateurs » à trier leurs déchets à bord des navires puis à utiliser les points d'apport volontaires présents sur le périmètre portuaires ou à privilégier ceux sur le continent. Cette opération est financée par Marittimo (France - Italie), volet maritime du programme européen Interreg dans le cadre du projet GIREPAM (Gestione Integrata delle Reti Ecologiche attraverso i Parchi e le Arre Marine) dont le Parc National de Port-Cros est l'un des partenaires.*

L'adoption des bons réflexes en matière de

préservation de l'environnement passe par de nombreuses et différentes actions. Les opérations de sensibilisation, à l'image de cette distribution de sacs réutilisables et recyclables à destination des plaisanciers afin de les encourager à trier leurs déchets et à utiliser les points d'apport volontaires implantés sur le port de Porquerolles ou sur le continent, contribuent à l'effort collectif. Initiée en fin de saison estivale sur un public qui est généralement plus réceptif, cette campagne aura valeur de test. En cas de retours positifs, elle sera reconduite en 2020, sur une période beaucoup plus large.

Les sacs de tri seront proposés aux plaisanciers lors de leur passage en capitainerie. Des affiches incitatives seront également présentes sur les capitaineries de Porquerolles et de Port-Cros. Cette campagne de sensibilisation, financée par le fond européen Interreg - Marittimo, est issue d'un partenariat entre le Parc National de Port-

Cros et la Métropole Toulon Provence Méditerranée, gestionnaire du site portuaire de Porquerolles. L'ensemble des agents portuaires de TPM a été formé à la gestion environnementale et au développement durable. L'objectif est de faire des ports les porte-parole de la lutte contre la pollution en mer.

Dès 2010, l'Autorité Portuaire a fait du développement durable l'une de ses priorités. Elle a débuté un travail autour de la certification Ports Propres de l'ensemble de ses sites portuaires. Ainsi, sur les 7 ports gérés par la Métropole, Porquerolles a été le premier site à obtenir sa certification en 2017. Trois autres ports ont été certifiés depuis. Le travail à mener, aujourd'hui, porte essentiellement sur la communication et la sensibilisation des usagers. Depuis 2011, le port de Porquerolles a investi 1,8 million d'euros pour mettre ses infrastructures aux normes environnementales en vigueur. Ces investissements ont été subventionnés à hauteur de 15% par la

■ Région, l'ADEME et l'Agence de l'eau.

Créé le 14 décembre 1963, le Parc national dont les cœurs Port-Cros et Porquerolles, occupent 1700 ha de terres émergées et 2900 ha de surfaces marines, est le plus ancien parc marin en Europe et en France. En 2012, le parc national a été réformé et comporte aujourd'hui :

- deux « cœurs », espaces de protection et d'accueil du public, constitués de l'île de Port-Cros et des espaces naturels propriété de l'Etat de l'île Porquerolles ainsi que leur frange marine jusqu'à une distance de 600 m,
- une « aire d'adhésion », espace de projet de développement durable élaboré avec les communes de La Garde, Le Pradet, Hyères-Palmiers, La Croix-Valmer et Ramatuelle.
- une « aire maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion, qui couvre l'espace marin au droit de La Garde à Ramatuelle et étendue jusqu'à 3 milles marins au sud des îles d'Hyères.





## LA DÉMARCHE

L'Autorité Portuaire s'est engagée dans la démarche de certification européenne de gestion environnementale des ports de plaisance dite « Ports Propres » pour l'ensemble de ses ports en gestion directe ou concédée par une délibération en date du 30 mai 2011. En 2016, les 7 ports en gestion directe (L'Aiguade du Levant, Porquerolles, La Tour Fondue, La Madrague de Giens, Le Lazaret, Saint-Elme et Le Brus) et concernés par la démarche ont travaillé à la mise en œuvre de cette démarche, notamment par la construction de points propres, la mise aux normes des aires de carénage ou la rénovation des sanitaires, comme celle conduite à Porquerolles.

Un 1<sup>er</sup> port a été certifié en 2017 : il s'agit de Porquerolles. Depuis 2011, le port de Porquerolles a dépensé plus de 1,8 million d'euros en investissement correspondant à la démarche de certification Ports Propres.

Les dépenses concernent principalement la mise aux normes de l'aire de carénage avec la reprise de l'ensemble des réseaux (eaux pluviales, eaux usées et eau potable) de la zone d'activité, la construction d'un point propre et la rénovation des sanitaires. Ces investissements ont été subventionnés à hauteur de 15% par la Région, l'ADEME et l'Agence de l'eau. 3 autres ont été certifiés depuis : il s'agit du Brus, du Lazaret et de La Madrague de Giens.

La quasi-totalité des objectifs fixés ont été atteints. Le travail à mener, aujourd'hui, porte essentiellement sur le cinquième axe : la communication. Elle comprend :

- le déploiement d'une signalétique efficace pour une meilleure signalisation et utilisation des nouveaux équipements,
- l'élaboration d'une stratégie afin de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de l'environnement.

## LA PARTICIPATION DE TOUS

La Métropole réalise régulièrement des actions de sensibilisation sur l'ensemble de ses ports et plus particulièrement à Porquerolles. Ainsi en 2017, le port a accueilli le club d'apnée de Hyères et des élèves hyérois afin d'initier les enfants aux nuisances des déchets jetés dans la mer. Depuis 2018, l'Autorité Portuaire travaille avec EcoGestes et ses structures ambassadrices Environnement et Partage ou Inf'Eau Mer pour sensibiliser les plaisanciers aux gestes simples et respectueux du milieu marin. Et parce qu'elle considère que la gestion environnementale implique la collaboration de tous, usagers ou non de sites portuaires, l'autorité portuaire encourage ce type d'actions et les soutient en mettant ses infrastructures à disposition.

De plus, la capitainerie met à la disposition des usagers du port une brochure leur indiquant où se situent les différents points de

collecte des déchets et quels sont les bons gestes à adopter en matière de préservation du milieu marin.

Il est à souligner que l'ensemble des agents portuaires de TPM a été formé à la gestion environnementale et au développement durable. L'objectif est de faire des ports porte-parole de la lutte contre la pollution marine et le respect de l'environnement.





## DOSSIER DE PRESSE / LE PARC NATIONAL DE PORT-CROS, EN BREF



Créé le 14 décembre 1963, le Parc national dont les coeurs Port-Cros et Porquerolles, occupent 1700 ha de terres émergées et 2900 ha de surfaces marines, est le plus ancien parc marin en Europe et en France. En 2012, le parc national a été réformé en profondeur. A l'issue d'une concertation avec les acteurs locaux, l'espace du Parc national se trouve totalement reconfiguré. Il comporte aujourd'hui :

- deux « coeurs », espaces de protection et d'accueil du public, constitués de l'île de Port-Cros et des espaces naturels propriété de l'Etat de l'île Porquerolles ainsi que leur frange marine jusqu'à une distance de 600 m incluant le port de Port-Cros dont le parc national assure la gestion,
- une « aire d'adhésion », espace de projet de développement durable élaboré avec les communes de La Garde, Le Pradet, Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer et Ramatuelle.
- une « aire maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion, qui couvre l'es-

pace marin au droit de La Garde à Ramatuelle et étendue jusqu'à 3 milles marins au sud des îles d'Hyères.

Le premier juillet 2016, un arrêté du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur faisait le constat nouveau périmètre du parc national de Port-Cros, y intégrant les communes signataires de la charte du parc national de Port-Cros : Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer, La Garde, Le Pradet et Ramatuelle.

Le Parc national administre le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, chargé de la sauvegarde de la flore sauvage et des variétés fruitières menacées de Méditerranée. Le Parc national de Port-Cros est chargé, depuis 1999, d'une mission de coordination pour la mise en place et le suivi du Sanctuaire International pour les Mammifères Marins (Pélagos) qui est le fruit d'un accord tripartite entre l'Italie, la Principauté de Monaco et la France. Le

rôle de la partie française de l'accord, gérée par le Parc national de Port-Cros est d'animer et coordonner les initiatives et actions en faveur des mammifères marins en lien avec les différents acteurs concernés (services de l'état, collectivités territoriales, professionnels des transports, de la pêche et du tourisme, scientifiques et associations).

### ■ LE PARC EN CHIFFRES

- Situation : îles d'Hyères, mer et littoral. Var.
- Création du parc : 14 décembre 1963 (décret de création modifié le 04 mai 2012)
- Cœur de parc : 1700 ha terrestres, 2900 ha marins
- Aire d'Adhésion : 11 191 ha répartis sur 5 communes : Hyères-Les Palmiers 7 764 ha ; La Croix-Valmer 2 147 ha, Le Pradet 450 ; Ramatuelle 446 ha ; La Garde 384 ha.
- Aire maritime adjacente : 123 000 ha
- Habitants permanents : 350 dans les coeurs (Port-Cros, Porquerolles), 99 000 dans l'Aire d'Adhésion

- Espaces protégés : îlots de la Bagaud et Gabinière : réserves intégrales, sanctuaire PELAGOS, pour les mammifères marins en Méditerranée.

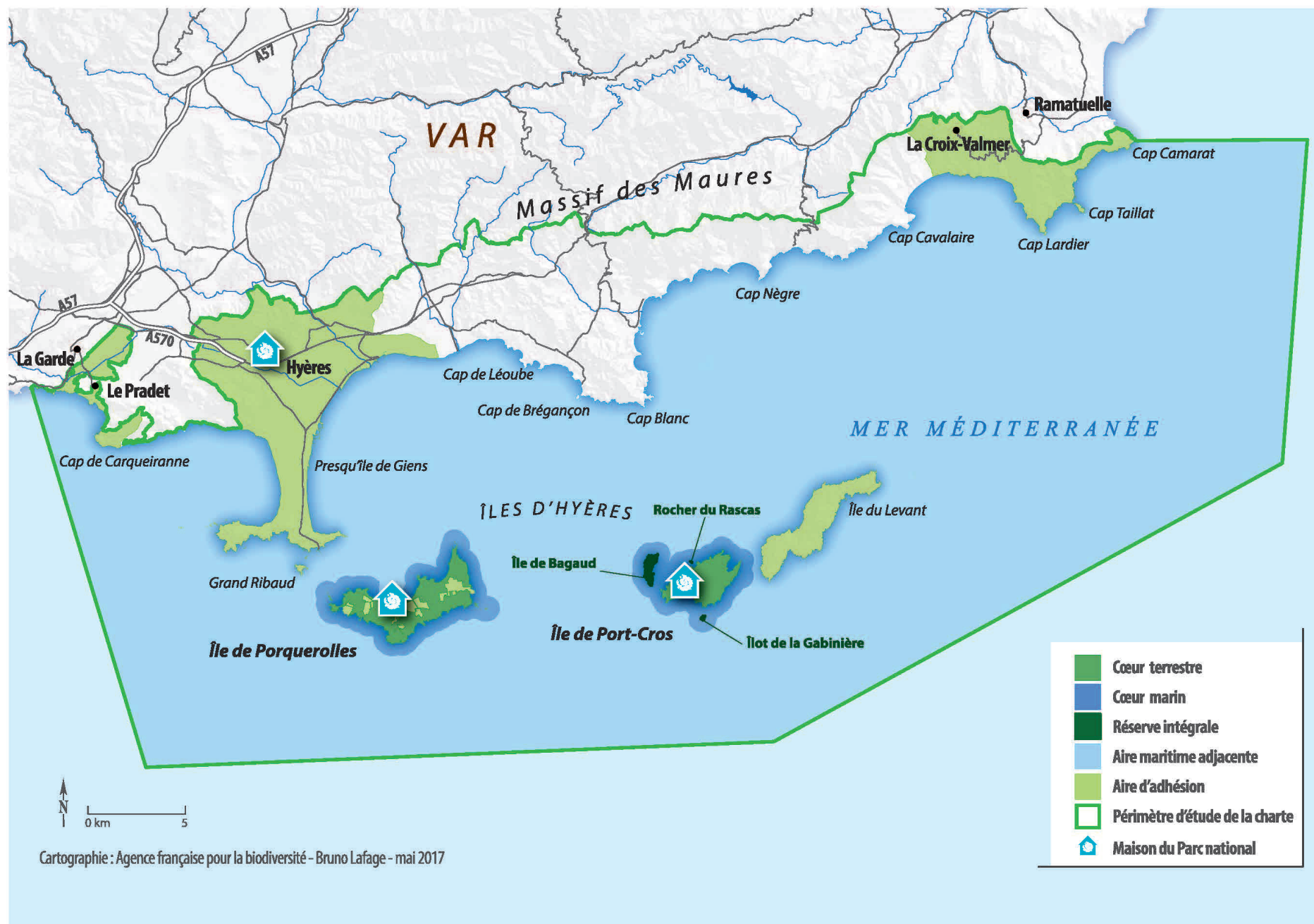
- Flore : 602 espèces terrestres, 500 espèces d'algues

- Faune : 144 espèces d'oiseaux (dont 40 espèces nicheuses), 180 espèces de poissons et quelques espèces terrestres endémiques comme le discoglosse sarde (petit batracien) et le phyllodactyle d'Europe, petit reptile en voie de régression.

- Histoire : Méditerranéen, le parc national possède un patrimoine historique considérable, illustré par des vestiges romains, une trentaine d'épaves et une vingtaine de forts militaires.



# DOSSIER DE PRESSE / TERRITOIRE DU PARC NATIONAL







## TPM, AUTORITÉ PORTUAIRE

Créé en 2007 par l'Acte II de la Décentralisation, le syndicat mixte Ports Toulon Provence a été officiellement dissout le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette dissolution fait suite au transfert, prévu par la loi Notr(e) (Nouvelle organisation territoriale de notre République), de la compétence Aménagement, entretien et gestion des ports départementaux à la métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM).

Le texte du 7 août 2015 permettait aux Préfets de Région de choisir l'établissement attributaire de cette compétence parmi l'ensemble des candidats déclarés. TPM s'était portée candidate et a été retenue par le Préfet de Région. PTP est devenu une direction de la Métropole : la Direction des Ports

## UN CONSEIL D'EXPLOITATION

Pour gérer au mieux les particularités budgétaires de ces services publics industriels et commerciaux que sont les sites por-

tuaires, la Métropole a opté pour la création de 8 régies dotée de la seule autonomie financière. Elles seront administrées par un directeur et un conseil d'exploitation uniques et communs, conseil d'administration composé de 11 membres :

- 8 conseillers métropolitain
- 3 personnalités qualifiées extérieures au Conseil métropolitain.

Les avis du conseil d'exploitation sont transmis à l'assemblée délibérante de TPM pour vote et concernent l'entière gestion des régies, de leur administration quotidienne aux grands projets structurants.

## PROPRIÉTAIRE DE SES PORTS

TPM est donc propriétaire et responsable de la gestion et de l'aménagement des anciens ports départementaux que sont l'Aiguade du Levant, Porquerolles, La Tour Fondue, La Madrague de Giens, Toulon-La Seyne/Brégailhon, Le Lazaret, Saint-Elme et Le Brusac.

8 ports qui sont autant de portes d'entrée sur le territoire métropolitain et qui représentent un poids économique et touristique significatif tant pour son développement régional que pour son rayonnement national voire international : 6 000 anneaux de plaisance, 5,5 millions de passagers transportés.

Toulon se classe dans le top 10 des ports de croisière français avec une moyenne annuelle d'une centaine d'escales. C'est aussi le 1<sup>er</sup> port de desserte vers la Corse avec 1,5 million de passagers transportés en 2018. Les célèbres coques jaunes de l'opérateur historique du port de Toulon ne limitent plus qu'aux liaisons avec l'Île de Beauté. Depuis 3 ans, il est possible de rejoindre Les Baléares (Minorque et Majorque), la Sardaigne et à la Sicile depuis la préfecture du Var.

En matière de fret, le port abrite la seule

véritable autoroute de la mer avec la Turquie et ses deux rotations hebdomadaires et 70 400 remorques transportées en 2018.

Autre point fort de l'activité portuaire de la rade de Toulon : l'accueil de la grande plaisance. De nombreux yachts, parmi les plus prestigieux et les plus grands du monde, ont déjà choisi les quais toulonnais (Toulon Côte d'Azur, le Môle d'Armement ou le site de la Forme et des Cales) pour réaliser différentes opérations de maintenance : avitaillement, approvisionnement, hivernage ou refit. Ces opérations sont réalisées soit à flots, soit dans les différents chantiers (IMS 300 et 700, Monaco Marine, Foselev, Endel) implantés sur les bords de la rade. Il est à noter que le port de Toulon est l'un des rares partenaires français du Monaco Yacht Show qui se déroule, chaque année, à la fin du mois de septembre.